

Mis en ligne le 16/12/2024 A 06h09 RECU EN PREFECTURE Te 12/12/2024 Application agréée E-legalite.co 99_DE-974-259741023-20241210-24_08_05-DE

DÉLIBÉRATION N° 24/08-05 COMITÉ SYNDICAL EN SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

OBJET : RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DES MANDATAIRES DE LA SPL ÉNERGIE RÉUNION.

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, et le MARDI 10 DÉCEMBRE à 11h10, le Comité Syndical du SIDÉLEC Réunion s'est réuni en huitième séance annuelle sur convocation faite par le Président de l'Établissement Public, Monsieur Maurice GIRONCEL le 03 décembre 2024. Clôture de la séance à 12h00. La séance a été ouverte par le 1er Vice-Président, Monsieur Stéphano DIJOUX.

ÉTAIENT PRÉSENTS:

M. Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Éric DELORME, 2ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Denis / M. Yolain OLIVATE, 4ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Paul / M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoît / M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et déléqué titulaire de la commune de Saint-André / M. Marcel DAMOUR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Salazie / M. Armand VIENNE, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de la Possession / M. Pierrot CANTINA, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune des Avirons / M. HIPPOLYTE Henry, Délégué titulaire de la Commune du Port / M. Éric ROUGET, délégué suppléant de la commune de Bras-Panon / M. Éric AH HOT, délégué suppléant de la commune du Tampon / M. Jean-Denis HOARAU, délégué titulaire de la commune de la Petite-Ile / M. Bernard MARIMOUTOU, délégué titulaire de la commune de Saint-Louis / M. Fabien AURE, délégué titulaire de la commune de Trois-Bassins.

ÉTAIENT REPRESENTÉS:

M. Maurice GIRONCEL, Président du SIDELEC Réunion par M. Laurent RAMASSAMY, 7ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-André / M. Mathieu HOARAU, 5ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de l'Étang-Salé par M. Stéphano DIJOUX, 1er Vice-Président et délégué Titulaire de la Commune de Saint-Pierre / M. Josian ZETTOR, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de Saint-Leu par M. Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit.

SONT ARRIVÉS EN COURS DE SÉANCE:

SONT PARTIS EN COURS DE SÉANCE:

ÉTAIENT EXCUSES ou ABSENTS:

M. Harry MOREL, 3ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Joseph / M. Jacques TECHER, Membre du bureau et délégué titulaire de la commune de Cilaos / M. André DUPREY, Membre du Bureau et délégué titulaire de la commune de l'Entre-Deux / M. Gilles Lionel GRONDIN, délégué de la commune de Saint-Philippe / M. Dominique PANAMBALOM, Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Rose / M André M'VOULAMA Délégué Titulaire de la Commune de Sainte-Marie / M. Joan DORO, délégué titulaire de la commune de la Plaine des Palmistes.

Les membres présents ont pu délibérer en exécution des Articles L. 2121-17 et L.5211-10 du code général des collectivités Territoriales, et conformément à la délibération n° 20/02-01 du Comité Syndical en séance du vendredi 24 juillet 2020.

SECRÉTARIAT DE SÉANCE:

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Comité Syndical. Monsieur Patrice ELLAMA, 6ème Vice-Président et délégué titulaire de la commune de Saint-Benoit, a été désigné par vote à main levée (à l'unanimité des votants) pour remplir ces fonctions.

Le 1er Vice-Président de séance certifie que cette délibération est publiée sur le site internet officiel du SIDÉLEC Réunion et que le nombre de membres en exercice présents et représentés a été de 17 sur 24 (14 présents et 3 représentés).



99_DE-974-259741023-20241210-24_08_05-DE

DÉLIBÉRATION N° 24/08-05 COMITÉ SYNDICAL EN SÉANCE DU MARDI 10 DÉCEMBRE 2024

OBJET: RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023 DES MANDATAIRES DE LA SPL ÉNERGIE RÉUNION.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en son article L.1524-5;

Vu l'arrêté préfectoral n°680 en date du 29 Mars 2000 créant le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de la Réunion - SIDELEC REUNION ;

Vu les Statuts du SIDELEC REUNION;

Vu les délibérations 20/02-01 et 20/03-04 du Comité Syndical, les 24 juillet et 4 septembre 2020, relative à l'élection et délégation de pouvoir au Président du SIDÉLEC Réunion ;

Vu la délibération n°20/03-06 du Conseil Syndical en date du 04 Septembre 2020 désignant Messieurs André DUPREY et Pierrot CANTINA, mandataires du SIDELEC Réunion à la SPL Energies Réunion ;

En application des dispositions susvisées, les représentants du SIDÉLEC Réunion qui siègent aux différentes instances de la SPL Energies Réunion (anciennement SPL Horizon Réunion), présentent un rapport d'activités au Comité syndical.

En 2023, les représentants du SIDÉLEC Réunion ont été amenés à participer à différents conseils d'administration ainsi qu'à des assemblées générales extraordinaires.

Des décisions marquantes ont été prises lors de ces différentes instances dont la répartition des compétences entre la direction et le conseil d'administration de la SPL, et la validation des comptes annuels.

Le rapport d'activités complet 2023 des mandataires du SIDÉLEC Réunion de la SPL est consultable au SIDÉLEC Réunion.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS LE COMITÉ SYNDICAL

- ARTICLE 1 : Prend connaissance et acte le rapport d'activités 2023 des mandataires SIDÉLEC Réunion à la SPL Energies Réunion ;
- ARTICLE 2: Charge Monsieur le Président du SIDÉLEC Réunion et son Directeur Général des Services, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de la Réunion;
- ARTICLE 3 : Autorise le Président du SIDÉLEC Réunion à signer tous les documents y afférents.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de La Réunion, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Pour extrait certifié conforme

Le Président du SIDÉLEC REUNION Maurice GIRONCEL

<u>PJ :</u>

Fiche signalétique 2023

- Rapport activités techniques 2023